



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## emplois jeunes

Question écrite n° 59079

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Filleul appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des aides-éducateurs recrutés par l'éducation nationale. Créés par la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997, relative au développement d'activité pour l'emploi des jeunes, les 60 000 aides-éducateurs occupent aujourd'hui une place essentielle au sein des écoles primaires. Leurs missions sont multiples et variées : aides à l'encadrement des sorties éducatives, aides aux enseignants dans les classes, encadrement des activités autour des nouvelles technologies et des expériences menées sur le terrain. Il apparaît à travers ces activités diverses que les aides-éducateurs sont devenus indispensables au fonctionnement des écoles. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre afin de pérenniser ces emplois dans notre système éducatif.

### Texte de la réponse

Les aides-éducateurs ont fait émerger des fonctions qui ne sont pas exercées par les enseignants et améliorent incontestablement le fonctionnement des établissements scolaires. C'est pourquoi il a été décidé de prolonger le dispositif. Les fonctions d'aides-éducateurs sont maintenues sous leur forme actuelle de contrat à durée déterminée de droit privé. Les personnes recrutées n'ont pas vocation à être titularisées sur leur emploi mais doivent bénéficier d'un parcours professionnalisant individualisé et répondant aux besoins de formation de chacun. C'est pourquoi les contrats d'une durée inférieure à cinq ans vont être prolongés et portés à une durée totale de soixante mois. Les emplois-jeunes du ministère de l'éducation nationale continueront ainsi d'offrir aux jeunes, recrutés en qualité d'aides-éducateurs, l'opportunité, d'une part, d'avoir une expérience professionnelle, à l'égard de laquelle une validation d'acquis est à l'étude, et, d'autre part, de pouvoir élaborer ou consolider un projet professionnel facilitant leur accès à un emploi définitif du secteur privé ou public.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Filleul](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59079

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 18 juin 2001

**Question publiée le :** 19 mars 2001, page 1600

**Réponse publiée le :** 25 juin 2001, page 3672